

Inacceptable sur les congés d'ancienneté et d'âge.



Les négociations sur le thème *Congés* ont repris le 2 juin. La Direction a précisé ses propositions, réparties en 2 thématiques majeures.

Articulation vie professionnelle / vie personnelle

● Forfait absences pour raisons familiales :

- **8 jours** (sur justificatifs).

Il remplacerait les congés *enfants malades, proches aidants* et des dispositifs spécifiques à certaines sociétés (*hospitalisation ou fin de vie d'un proche...*).

⇒ *Par rapport à l'état actuel, cette proposition est plus souple et élargit les droits, mais n'en permet pas le cumul sur plusieurs années. Elle reste insuffisante pour couvrir les situations les plus contraignantes (enfant gravement malade, enfant handicapé, accompagnement fin de vie) : la CFE-CGC demande que ce forfait soit porté à 15 jours pour couvrir ces situations.*

● Événements familiaux (naissances, mariages, deuils).

Alignement proposé sur la nouvelle Convention Collective Métallurgie.

⇒ *Les dispositions de la nouvelle Convention Collective améliorent la version précédente. La CFE-CGC se positionnera sur ce sujet en fonction de l'équilibre global du dispositif congés.*

● Congés de paternité / accueil de l'enfant :

- **Ajout de 8 jours ouvrés** aux 25 jours calendaires légaux.
- **Maintien de la rémunération** pendant la durée totale du congé.

⇒ *Pour la CFE-CGC, cette proposition attendue des salariés répond aux exigences d'attractivité et de modernité de notre Groupe.*



RELOAD

Congés

Congés d'ancienneté et d'âge

- Forfait congés :

- 3 jours pour tous, dès l'embauche.

Il remplacerait les *congés d'ancienneté*, les *congés d'âge*, les *heures de scolarité* et des journées propres à certaines sociétés (*santons, voile, solidarité...*)

⇒ Les différents types de congés remplacés permettent aujourd'hui aux salariés de bénéficier en moyenne d'une dizaine de jours d'absence par an. **Leur substituer un forfait de 3 jours est inacceptable** : cela dégraderait l'équilibre vie privée/vie professionnelle des salariés et nuirait à l'attractivité du Groupe.

⇒ Les carrières s'allongent et les salariés voient leurs activités évoluer à un rythme toujours plus rapide : plus que jamais, les congés d'âge conservent leur sens et leur utilité ! **Pour la CFE-CGC, il est impératif de préserver des dispositions permettant de compenser la fatigue liée à l'âge et d'accompagner les fins de carrière.**

Considérations CFE-CGC sur les propositions Congés :

Ces premières propositions doivent être **revues** afin de trouver les équilibres entre :

- le dispositif actuel et celui proposé,
- les générations, pour répondre aux besoins de chacune,
- les catégories de personnels,
- les différentes sociétés du Groupe Airbus.

La modernisation de notre statut social doit répondre aux évolutions sociétales et renforcer l'attractivité d'Airbus. **Aucun salarié ne doit être perdant à l'issue des négociations RELOAD. Un équilibre global doit être atteint pour chacun**, en utilisant l'ensemble des leviers disponibles (temps de travail, rémunération, CET...).

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent